Extrait du Site officiel de la ville de Vallauris Golfe-Juan

http://www.vallauris-golfe-juan.fr/Le-Charancon-Rouge-du-Palmier.html

Le Charançon Rouge du Palmier

- fr - Cadre de vie - Les espaces verts -

Date de mise en ligne : vendredi 3 septembre 2010

Copyright © Site officiel de la ville de Vallauris Golfe-Juan

L'infestation du charançon Rouge apparue sur les Alpes Maritimes en 2008 touche principalement les Palmiers des Canaries (Phoenix canariensis). Tout palmier attaqué et non traité meurt en quelques mois et devient une source d'infestation pour les palmiers voisins : plus d'une centaine de femelles peuvent être présentes dans un palmier, chacune pondant entre 200 à 300 oeufs.

Depuis le 22 juillet 2010 la lutte intégrée pour l'éradication du Charançon Rouge du Palmier (CRP), « Rhynchophorus ferrugineus », est obligatoire sur tout le territoire national par arrêté ministériel.

Les mesures de lutte obligatoires :

1. SURVEILLER vos palmiers par contrôle visuel mensuel (fait par un professionnel)

2. PROTEGER par un programme de traitements préventifs + fenêtre d'inspection les palmiers situés dans zone contaminée (sur les Phoenix canariensis).

3. DECLARER les foyers éventuels à la mairie et/ou au Service Régional de l'Alimentation départemental (SRAL) qui effectueront un contrôle et confirmeront le diagnostic.

4. ERADIQUER les foyers d'infestation dans les quinze jours suivant le diagnostic, par une entreprise enregistrés par le SRAL et ayant suivi une formation agrée par le Ministère de l'Agriculture, délivrée par la Chambre d'agriculture 06 (liste auprès des Mairies et du SRAL 06).

- Soit élimination de la partie infestée + traitements
- Soit destruction totale, si le bourgeon terminal du palmier est atteint

ZONE CONTAMINEE = 100 mètres autour du foyer

ZONE DE SECURITE = 100 mètres autour de la zone contaminée

ZONE DE LUTTE = 10 KM autour du foyer

Les symptômes :

Palmes dévorées, affaissements, palmes centrales inclinées.

Les sanctions :

Le non respect de l'arrêté ministériel portant obligation de mise en oeuvre des mesures de surveillance, de déclaration et d'éradication du charançon rouge expose à des sanctions pouvant aller jusqu'à 30 000 euros d'amende et 6 mois de prison.

Copyright © Site officiel de la ville de Vallauris Golfe-Juan

Qui contacter pour information sur la stratégie d'éradication du CRP sur le territoire ? :

Mairie de Vallauris - service Cadre de vie - environnement : 04.93.64.74.53

Le COPIL CRP 06 (coordination intercommunale stratégie de lutte) : 04. 97 13 23 26

Le SRAL : 04.93.72.75.22

La FREDON PACA : Tel/fax : 04.94.35.22.84

Copyright © Site officiel de la ville de Vallauris Golfe-Juan